

Arrêtés concernant la circulation et le stationnement suite aux différentes manifestations organisées dans l'entité

Vu la requête introduite par Monsieur Yvon SOYEZ, domicilié à 7760 CELLES, tendant à obtenir l'autorisation d'occuper, les « ballodromes » sis à 7760 Celles, rue Parfait n° 14, durant la saison 2017 du Jeu de Balle ;

Article 1^{er} : A partir du 27 mars 2017, du mardi au vendredi à partir de 16 heures jusqu'à la fin des entraînements, l'accès au ballodrome situé à rue Parfait n° 14 à 7760 CELLES, côté Ecole Libre de Celles sera strictement interdit.

Article 2 : A partir du 27 mars 2017, les samedis, dimanches, veilles de jours fériés et jours fériés, à partir de 08 heures jusqu'à la fin des luttes l'accès aux deux ballodromes situés à 7760 CELLES, rue Parfait n° 14 (côté Ecole Libre et Hall sportif) sera strictement interdit.

Vu le déroulement d'expositions de plantes organisée par « La Feuillerie » à CELLES, représentée par Monsieur VAN HOVELL TOT WESTERFLIER Palick, domicilié à 7760 CELLES,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

CONSIDERANT que les :

- 29 et 30 avril 2017 de 10 heures à 18 heures
- 13 et 14 mai 2017 de 10 heures à 18 heures
- 21 juillet 2017 de 10 heures à 18 heures
- 23 et 24 septembre 2017 de 10 heures à 18 heures

Se dérouleront des expositions au lieu-dit « La Feuillerie » à 7760 CELLES ;

CONSIDERANT dès lors qu'il s'avère nécessaire de prendre les mesures spéciales de sécurité, notamment en matière de circulation routière de tous les usagers ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Durant les périodes énoncées ci-dessus, le stationnement sera strictement interdit côté droit dans le sens Celles-Anseroeul dans la rue de la Feuillerie du n° 2 au n° 26 afin de laisser le passage à tout véhicule de secours dans le cas où ceux-ci seraient appelés à intervenir.